L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 22 MARS.

La Libération du Territoire.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 février.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de MM. Salneuve et Antonin Lefèvre-Pontalis tendant à instituer une commission spéciale qui serait chargée exclusivement de rechercher les moyens de prompte délivrance du territoire et même de libération de la dette envers la Prusse.

La commission propose le rejet de la proposition.

M. Lefèbure — L'Assemblée connaît le noble et patriotique manifestation qui sous le nom de souscription nationale pour la libération du territoire, agite en ce moment le pays tout entier. La proposition que nous discutons est pour nous une occasion de rendre hommage à ce mouvement et de nous y associer. Voilà pourquoi je combats les conclusions de la commission.

En adoptant, l'Assemblée paraîtrait se désintéresser de ce grand effort patriotique, sans même vouloir examiner si l'on ne peut en tirer parti comme concours à une opération financière plus complète et plus efficace. C'est dans ce sens que j'appuie le renvoi à une commission spéciale, qui, mieux que la commission du budget, déjà si surchargée de travaux, pourra examiner toutes les questions se rapportant à la libération du territoire.

Il ne faut pas méconnaître la grandeur de la manifestation dont je viens de parler. Il serait sans doute téméraire de s'abandonner à de trop grandes espérances; mais il serait encore plus téméraire de ne pas tenir compte d'un mouvement que notre devoir est de diriger et de faire aboutir.

Par une singularité touchante, messieurs, c'est l'Alsace qui a pris l'initiative de cette souscription: les nobles femmes de ce pays ont cru qu'il leur appartenait de se mettre à la tête d'une œuvre dont elles ne devaient pas connaître les bienfaits.

Il ne suffisait pas à l'Alsace d'avoir payé une première fois la rançon de la France; elle a cru qu'elle devait la délivrer une seconde fois. (Sensation. Très bien! très bien!)

Le mouvement s'est étendu à Nancy, si cruellement éprouvé; puis à Paris, toujours patriote et généreux, quoi qu'on en ait dit. (Bravos à gauche.)

Enfin, des comités se sont établis dans toute la France.

Si nous cherchons au point de vue politique la signification de ce mouvement, elle n'est pas douteuse: c'est une mise en demeure adressée à l'Assemblée d'avoir à placer avant toute autre préoccupation la grave question de la libération du territoire. (A gauche: Très bien! très bien!)

C'est pour nous une question de liberté d'action à l'intérieur, de dignité à l'extérieur. Sur ce point le pays est pressant, parce qu'il a hâte de sortir du provisoire et qu'il sent que la fin du provisoire tient à la libération du sol national. Impossible, en effet, de chercher à faire quelque chose de définitif sans que quelque émotion naisse dans le pays; et comme, en l'état actuel, la moindre émotion peut donner prétexte à l'intervention étrangère, il y a un péril dont chacun mesure la portée. (Approbation.)

En face de cette manifestation patriotique, qu'a fait l'Assemblée? qu'a fait le gouvernement?

Nous avons eu ici une proposition, celle de M. Brunet, qui associait directement l'Assemblée au mouvement de la souscription; la commission n'a pas encore fait son rapport. Une autre proposition du même genre a été retirée. Enfin vient la proposition que nous discutons et dont on nous demande le rejet. L'Assemblée croit-elle que par ce rejet elle répondra au vrai sentiment du pays, qu'elle lui prouvera qu'elle est avec lui en communauté de pensée, d'opinion, de vue?

On a prétendu que cet élan de la France était exagéré: qu'elle se laissait égarer par son imagination; qu'elle croyait pouvoir improviser des milliards, comme elle croyait pouvoir, pendant la guerre, improviser des armées.

Ah! messieurs, lors même que ce mouvement serait irréfléchi, aujourd'hui qu'il existe, il ne faut pas le décourager: car ce découragement pourrait bien peser sur les combinaisons financières futures du gouvernement.

Je vais plus loin. Savez-vous si l'on ne pourra tirer parti de ce mouvement? Avant de se prononcer, il faut examiner. Savez-vous si l'on ne pourra tirer parti de la [illegible] sinon des milliards, du moins des millions? Ne laissez pas échapper l'heure propice. Au lendemain de la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, on a pu demander au pays des sacrifices considérables; on a laissé s'écouler bien du temps et l'occasion a été perdue. Cette fois, saisissez l'occasion, puisqu'elle se présente encore.

Si vous croyez qu'il n'y a rien à faire sous cette forme, je demande à l'Assemblée et au gouvernement de ne pas laisser le pays s'égarer dans cette aventure et de lui dire courageusement qu'il se trompe, tout en rendant hommage à cet élan généreux et digne de notre admiration; car il aura au moins prouvé que la France a plus de cœur et d'initiative qu'on ne le dit, et qu'elle a conservé toutes les nobles passions de ses grandes époques. (Très bien! très bien!)

Dans tous les cas, il est impossible au gouvernement et à l'Assemblée de garder le silence. Dans un pays centralisé comme le nôtre, quand le gouvernement n'encourage pas, il paralyse. Il doit donc se prononcer. (Oui! oui!)

On a dit que la proposition nuirait à l'action du gouvernement, qu'il fallait lui laisser toute l'initiative, que lui seul pouvait trouver une combinaison agréée de l'Allemagne, qu'on allait entraver les négociations. Certes, telle n'est pas l'intention des auteurs de la proposition.

Nous sommes sous le coup d'une dette énorme, qu'il faudra payer dans vingt-quatre mois, les baïonnettes sous la gorge. Eh bien! je dis avec les auteurs de la proposition que c'est aujourd'hui et non pas demain qu'il faut chercher les trois milliards. Voilà tout. Les négociations viendront ensuite en leur temps.

Un dernier mot: l'Assemblée veut-elle tenir compte du sentiment qui se manifeste en ce moment dans le pays tout entier? Veut-elle examiner sous quelle forme, dans quelles conditions il y a lieu de demander au pays les sacrifices qu'il est prêt à s'imposer en vue de la libération du territoire?

Si vous répondez affirmativement à ces deux questions, messieurs, vous ne pouvez repousser la proposition qui vous est soumise, et j'espère que l'Assemblée n'hésitera pas à se rendre au vœu que le pays manifeste d'une façon si expressive par la souscription.

Le pays, il nous presse, il nous supplie de poursuivre avant tout et sans relâche la réalisation de quelques grandes et urgentes mesures nécessaires pour le remettre debout et le délivrer de l'occupation étrangère. Il nous supplie de nous réunir, de nous rencontrer sur ce terrain commun, de nous confondre dans ce sentiment de la patrie, qui domine toutes les préférences, tous les intérêts et toutes les attaches. (Très bien! très bien!)

Pour ma part, messieurs, je ne sais si je me trompe et si je suis suffisamment autorisé pour émettre une telle opinion, mais il me semble que si l'Assemblée s'enfermait en quelque sorte dans cette tâche urgente, qui a un caractère plutôt national et patriotique que politique, si elle ne consentait point à s'en laisser détourner avant de l'avoir menée à fin, si elle montrait clairement au pays que c'est le but vers lequel elle marche, vers lequel tendent tous ses efforts, l'ordre pouvant être assuré d'ailleurs, par une action gouvernementale ferme et énergique et par une politique arrêtée.... (Vif assentiment) il me semble, dis-je, que ce serait assez pour dissiper, au moins en partie, les inquiétudes qui se manifestent en ce moment, il me semble que nous parviendrions peut-être à inspirer au pays la patience nécessaire pour attendre le moment où délivré de l'occupation étrangère, redevenu le maître chez lui, il pourrait, dans toute la plénitude de sa liberté d'action et sans avoir à craindre des complications redoutables, aborder enfin et résoudre le problème de ses destinées. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

M. Antonin Lefèvre-Pontalis confirme la déclaration faite par l'orateur précédent que la proposition n'a nullement pour but d'empiéter sur les attributions du budget ni d'intervenir dans les négociations diplomatiques, dont le gouvernement doit avoir seul la direction.

Ce que nous avons voulu, dit-il, c'est de ne pas laisser la commission d'initiative parlementaire surchargée de propositions diverses n'ayant aucune vue d'ensemble, en même temps qu'il nous a semblé, en face de la souscription qui venait de s'ouvrir, qu'il était absolument impossible que l'Assemblée restât désintéressée.

Nous sommes convaincus en outre qu'il y a, dans la part d'intervention que nous demandons à l'Assemblée, un grand intérêt politique engagé, auquel il faut donner satisfaction, pour resserrer les liens qui unissent l'Assemblée au pays. Il nous a paru que l'Assemblée nationale aurait tout à gagner en ne se tenant pas, et surtout en ne paraissant pas se tenir à l'écart de la nation, lorsque la nation pour prendre un généreux élan de dévouement, semble attendre avec impatience que vous lui tendiez la main.

Nous n'avons pas eu d'autre pensée, en faisant notre proposition, et nous espérons que vous lui rendrez justice, en voulant bien l'accueillir. (Mouvements divers.)

C'est M. Victor Lefranc qui, au nom du gouvernement, a répondu. Le gouvernement ne veut à aucun prix qu'on se mêle de ses affaires. La libération du territoire est de celles-là, et la France n'a pas le droit de s'en occuper en dehors du gouvernement. Le gouvernement fera ce qu'il voudra, à son heure et comme il voudra, mais il n'entend pas qu'une initiative quelconque [illegible] devancer et de lui prescrire des conditions et des moyens d'action qu'il n'a pas indiqués.

Et ce n'est pas assez d'écarter ainsi les efforts du patriotisme. Il faut encore chercher à les paralyser ou les rendre tout impuissants.

M. le ministre de l'intérieur [illegible] déclarer qu'une souscription volontaire en dehors du gouvernement ne produira pas le résultat qu'on en attend. [illegible] qu'en dehors d'elle il ne voit rien. Il ne croit à rien. [illegible] qu'à la complicité du patriotisme et des intérêts et c'est d'elle qu'il attend la libération définitive du territoire.

M. Le Royer, rapporteur de la commission. — Messieurs, le Gouvernement vient de dire son sentiment sur la proposition; il a dit sur les avantages et les inconvénients que pourrait rencontrer un assentiment officiel de l'État à ce grand élan national qui s'est produit.

Il est certain que je n'ai rien à ajouter sous ce rapport; mais il m'importerait peut-être, au nom de la commission, de dire qu'elle s'associe de toutes ses forces et qu'elle applaudit à ce mouvement national.

Il est incontestable que la France s'est relevée et qu'elle a reçu cette notion de la responsabilité qu'elle avait trop longtemps perdue. Sous ce rapport donc, rien de plus favorable ne pouvait se produire dans le pays et nous devons y applaudir.

Mais de là à nous associer, dans une mesure officielle, [illegible] il y a [illegible] et cela [illegible] de la spontanéité et de l'initiative.

Ainsi donc, il n'y aura pas de méprise sur nos intentions dans le pays. Nous [illegible] individuellement; mais nous ne pouvons nous y associer comme corps politique.

Ces paroles précédentes assurément ne laissent pas un doute sur le sentiment qui [illegible] sont commandé la mesure et la prudence. Je dis: non! Non, on ne doit pas céder aux impatiences, quelque légitimes qu'elles soient [illegible]

M. le rapporteur. — Nous ne nous associons pas aux illusions, mais au mouvement, ou plutôt nous y applaudissons. [illegible]

A gauche: C'est incompréhensible.

M. Jules Favre prononce de sa place des paroles que l'éloignement et le bruit empêchent de saisir.

M. le rapporteur. — Je sais à merveille combien il est difficile de vouloir remonter un courant généreux; mais, en définitive, quand il y a danger à accepter une mesure, je dis qu'il est de la sagesse d'une grande Assemblée de s'arrêter, d'opposer le *veto* de la prudence et de la réserve aux entraînements de la générosité.

Je communie parfaitement aux sentiments du pays et je ne comprendrais pas qu'il en fût autrement: à mes yeux ce serait un outrage pour tout citoyen français de supposer que, sous ce rapport, il n'est pas en parfaite communion avec ceux qui ont provoqué la souscription et avec ceux qui y ont pris part.

Je reviens à la seule question que l'Assemblée ait à apprécier. Devons-nous nommer une commission spéciale qui, en dehors de la manifestation à laquelle nous ne pouvons pas nous associer officiellement, serait chargée d'examiner les projets qui répondraient aux vœux du pays et qui auraient pour résultat de lui imposer des sacrifices immédiats? N'avons-nous pas déjà entre les mains des éléments suffisants pour pouvoir apprécier d'une manière saine et utile pour le pays, les différentes mesures que l'initiative de nos collègues ou du gouvernement pourrait soumettre à l'Assemblée?

En conséquence, la majorité de la commission a conclu au rejet de la nomination d'une commission spéciale. (Aux voix! La clôture!)

M. Herlet. — Je voudrais préciser la signification du vote qui va être émis. Ce sont les nobles femmes de l'Alsace qui ont donné l'exemple; celles du reste de la France se sont empressées de les imiter.

Il ne s'agit pas de trouver immédiatement 3 milliards, ainsi que le ministre de l'intérieur l'a dit. Il faut craindre de décourager ce noble mouvement. Ce que veulent les souscripteurs animés de l'esprit de sacrifice, c'est d'apporter leur concours à la libération du pays. (Très bien, à gauche et au centre.)

Et vous voudriez, vous gouvernement, refuser ce concours! le jour où on vous apporterait, non pas un milliard, mais peut-être 500 millions.

C'est quand on n'a pas la foi qu'on ne fait rien. (Très bien! très bien! à gauche.) Si l'on poussait les timides, les incrédules, on aurait un résultat magnifique. Et vous n'avez pas le droit de repousser ce concours.

Ayons la foi, jetons nos deniers à la souscription, et que notre exemple appelle des imitateurs.

L'orateur est dans le vrai de la question. Il parle d'ailleurs avec éloquence, chaleur et conviction.

Hélas! hélas! à quoi bon?.... L'Assemblée prononce la clôture en conformité des conclusions de la commission...... et la séance est levée à six heures passées.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 21 mars 1872.

Les offres ont été assez nombreuses, aujourd'hui, dans les banques, mais tous les bons billets ont été acceptés et il en est resté fort peu pour le dehors. Nous cotons encore: 10 pour cent par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et — à 12 ceux de second ordre; 10 à 11 les billets No 1 sans garanties collatérales et 12 à 15 ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an le No 1 et — à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 110 à 110 1/4 contre 110-7/8 à New York et fermé à 110 à 110 1/8 contre 109 3/4 à New York. On a vendu $3000 à 110, $3000 à 110, $2000, $7000, $4000 et $10,000 à 110 1/8, $30,000 à 110 1/8 à 110 1/4, $2000, $7000 et $8000 à 110 1/4. — Dans l'argent, $500 en demi-piastres américaines à 108 1/2 et 12,000 piastres mexicaines à —. Nous cotons les demi-piastres américaines à 108 à 108 3/4, les piastres mexicaines à 4 1/2 à 5 de prime sur l'or.

Il y a eu assez d'animation dans le change étranger. Les opérations de sterling comprennent environ 65.000 livres, à des taux plein. Une partie des ventes indique une légère hausse. Il s'est vendu 4500 livres connaissement à 119 1/2, 1500 connaissement et 3000 clear à 119 3/4, 6000 clear à 119 3/4, 3000 clear et 35,000 connaissement à 119 7/8, 10,000 connaissement No 1 et clear à 119 3/4 à 120, 800 de banque à 120 3/4. — 150,000 francs, en change de commerce. Nous cotons le sterling à 119 1/2 à 119 7/8 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 120 1/2 à 120 3/4 le change de banque.

Le change américain a été ferme et il n'y a pas eu beaucoup d'offres. Les banques ont tiré sur New-York, à vue, à 3/8 de prime. Les transactions sont: $30,000, en change de commerce, sur New-York, à vue, $12,000, $15,000 et $35,000 de banquiers à 1/4 de prime, $70,000 en change de commerce et de banquier à 1/4 à 5/16, $50,000 de banquiers à 1/4 à 5/16.

Les actions ont été peu recherchées. On a vendu, mardi, sans l'annoncer, 10 actions de la Banque de Lafayette à $45, prix qui, maintenant, est offert. Aujourd'hui, 300 actions préférées de la Compagnie de Levées de la Louisiane à $6, et 100 dito à $6 25, 25 de la Société d'Assurance de la Nile-Orléans à —; 10 et 100 de l'Amonia Propelling Co. à $22 50 et 50 dito à $23.

$3000 de bonds 6 pour cent de l'État de la Louisiane ont changé de mains à 56, $11,500 d'anciens mandats de l'État à 75, $5,000 du à 75 1/4 et $5,000 du à 75 1/2; $500 de mandats de la police métropolitaine à 86 et $500 de certificats d'allocations de la ville à 85 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Jeudi, 20 mars 1872.

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3150 balles, prises à des prix plus faciles, mais qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes excepté de celles du good ordinary, que nous baissons de 1/4 c.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	18— à 18¾	—
Ordinary	19— à 19¾	—
Good ordinary	20¾ à 21¼	—
Low middling	21¼ à 21¾	21¾
Middling	22¾ à 22½	22¾
Strict middling	22¾ à —	—
Good middling	23— à —	23—

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		35383
Arriv. dep. le dern. état	4085	
Arrivé précédemment	923604	927689
		753012
Expédié aujourd'hui	13498	
Expédié précédemment	772653	791151
Stock en mains et à bord		161861

Sucre—L'open kettle est en bonne demande. Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu à 5 c pour l'inférieur, 7¼ à 7½ c pour le commun, 8¼ à 9¼ c pour le seconds, 8¾ c pour le fair, 9½ c pour le good fair, 10 c pour le strictement prime.

Mélasse—Les recettes en sont peu de chose, et la demande bonne. L'inférieure s'est vendue à 30 c, la fermentée à 45 c, la fair reçoite à 65 c le gallon.

Farine—Il se fait quelques demandes de bonne triple extra et d'extra de choix lesquels grades sont rares, mais les grades moins élevés abondent et ne sont que peu ou point recherchés. Vente de 2600 barils, dont 100 de basse triple extra à $8 [illegible], 350 de bonne triple extra à $8 25, 50 do à $8 50, 125 de farine pour ce qu'elle vaut à $7 90, 30 de triple extra de choix à $9 40, 100 do à $9 50, 100 d'extra de choix à $10, 100 do à $10 15, 100 do à $10 25, 100 do à $1 50 le baril, 300 barils de bonne triple extra, vendus devant arriver, à $9 12½ et 100 do à $9 25 le baril.

Maïs—On en attend de forts envois et les prix du blanc ont baissé de 5 c le boisseau. Vente de 2800 sacs dont 300 de jaune mélangé à 82 c, 400 do à 83 c et 400 et 500 de blanc à 86 c, 400 do à 93 c, 250 do à 94 c et 500 à 95 c le boisseau.

Avoine—Il n'y en a pas en première mains, mais on en attend de forts envois. Vente de 300 sacs de choix de St Louis à 59 c le boisseau.

Son—Le stock de son est faible, mais la demande est limitée. Vente de 300 sacs à $1 60 les cent livres.

Viande salée à sec—Les épaules sont cotées à 6 c la livre. Il s'en place à 5¾ c. Les côtes clear se placent de même à 5¾ c. Les côtes désossées se vendent par placement à 7¼ c la livre.

Jambons curés au sucre—Vente de 5 tierçons à 10¾ c la livre. Cotés à 10¾ à 11¼ c, selon la marque.

Farine de maïs—Vente de 400 barils, devant arriver, à des conditions privées, on en attend de forts envois.

Foin—Le marché manque de foin. Le prime est coté à $30; la qualité de choix [illegible] la tonne.

Porc—Le mess est offert à $13 50 et se vend en détail $13 75 à $14 le baril.

Bacon—Stock faible et bonne demande. [illegible]

Saindoux—[illegible]

Provisions [illegible]

Fromage—[illegible]

Peaux—Stock faible et bonne demande. [illegible] peaux salées à sec 17½ [illegible] 19 c la livre.

Térébenthine—La saison est passée et il y a encore une demande de boucauts [illegible]

Pieds de cochon—Calmes à $1 25 à $1 50 le barillet.

Riz de la Louisiane—Les dispositions [illegible] Le fair est coté à 8¼ à 8¾ c, prime 8¾ à 9 cts, le riz de l'Inde — à — c le riz Caroline se vend, par placement à 9½ c la livre. Il y a en mains un fort stock de riz de l'Inde. L'article, sous les cales est coté à 4 à 4 c, en or et en dépôts libres 7¼ à 7¾ cents.

Sel—Le stock en mains est [illegible] mais il suffit à la demande qui est modérée. Le dernier chargement de sel de Liverpool a eu lieu à raison de $1 40 cents le boisseau. [illegible] le sac en entrepôt, il est fait une déduction de 10 cts pour le drayage. Le sel des Turks Islands est rare et se vend à $1 35 à $1 40 le sac de deux boisseaux. Le sel de table en poches se vend de 2¼ à 7¼ chaque selon la proportion.

Mousse—Calme à 4 à 6 c pour la mousse ramassée à la campagne, [illegible]

Chandelles de star—L'article est coté en gros à 17 c et en détail 18¼ c.

Salle du Comité Démocratique de paroisse.

Nlle-Orléans, 13 mars 1872.

Aux votants démocrates de la paroisse d'Orléans.

En vous soumettant, pour votre gouverne aux prochaines élections primaires, les instructions ci-jointes, nous croyons devoir vous offrir quelques conseils [illegible]

[illegible]

La trahison, dans les emplois et en dehors des emplois, de chefs que la démocratie de l'État a jadis comblés d'honneurs [illegible]

[illegible]

Démocrates d'Orléans!.... Pour soutenir la lutte, [illegible]

La Démocratie américaine, s'est flattée et se flatte encore que sa foi est inébranlable, [illegible]

I. W. PATTON, Président.
WM WOELPER, Secrétaire.

Attendu que le Comité Central Démocratique d'État a convoqué une Convention des démocrates de l'État, qui doit s'assembler dans la ville de la Nlle-Orléans le 8 avril 1872: il est

Résolu par le Comité Exécutif de Paroisse de la paroisse d'Orléans, [illegible]

[illegible]

I. W. PATTON, Président.
WM. WOELPER, Secrétaire.

AMUSEMENTS.
THÉÂTRE DE L'OPÉRA.
[illegible]
DIMANCHE, 24 mars—
DON PASQUALE.
Opéra en 4 actes.
JEUDI, 4 avril— [illegible]
THÉÂTRE DE L'OPÉRA.
Grand Concert Spirituel
[illegible]
Académie de Musique
[illegible]
COUVENT DE ST. JOSEPH.
FOIRE
[illegible]
SCIERIE VARIETY A VAPEUR
SMITH & DONNELLY, Propriétaires.
[illegible]

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH
TORINO.
[illegible]
FINI & BASSETTI,
Nos 76 et 78 de la Rue Poeyfarre.
Prix Payéme.

Charbon. Charbon.
G. W. TUCKER,
MARCHAND EN GROS
De Charbon de Pittsburg.
No 31 rue Perdido.
[illegible]

N. O. GOLD PEN FACTORY,
16 — Commercial Place — 16
PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]
[illegible]

Mme BOUMARD,
Médaille d'Or et d'Argent,
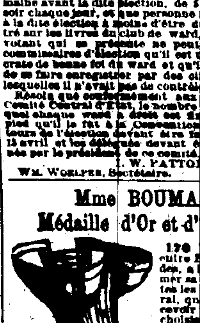
178 Rue de Canal,
[illegible]

$60 et $65.
MACHINE A COUDRE
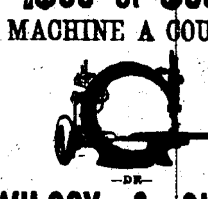
—DE—
WILCOX & GIBBS,
A L'USAGE DES FAMILLES,
Mue par la main et par le pied.
La seule dont les dames délicates puissent se servir à cause de sa légèreté.
Toutes les Machines perfectionnées à Vendre.
NOTRE NOUVELLE
MACHINE domestique, à coudre, est la plus grande merveille du siècle.
On évite, en l'employant, les dangers et le travail que les dames délicates ont à craindre en se servant des anciennes. Elle donne de la force et de la santé.
Vous économiserez de $8 à $10 en achetant une Machine à Coudre ici.
Un grand assortiment de COSTUMES FAITS, pour dames—à des prix modérés.
M. S. Hedrick,
Propriétaire,
Au No 102 de la rue du Canal,
Nlle-Orléans.
On demande des AGENTS pour la vente au comptant.

LES BILLARDS AMÉRICAINS
PAR EXCELLENCE.
Billards Phelan & Collender [illegible]
[illegible]
St Charles Billiard Saloon,
Rue Gravier.
Prix raisonnables.
CHS. LACOUME, Propriétaire.

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

SI VOUS Y TENEZ,
[illegible]
J. E. SPENCER & Co., Opticiens,
New-York.
[illegible]
ED. LILIENTHAL,
[illegible]

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.
[illegible]
Capital.................$1,000,000
[illegible]

LOTERIE
[illegible]

[illegible]
PIANOS.
J. A. PERIER.
PIANOS ET HARMONIUMS.
CONCURRENCE IMPOSSIBLE.
[illegible]
Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ÉLIE,
RUE ROYALE.
[illegible]
Pianos, Pianos.
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE
9 ——— Rue Royale ——— 9
[illegible]
MIRAMON,
Marchand de toute espèce de Meubles
Nos 99, 101 et 103 de la rue de Chartres,
Nlle-Orléans.
[illegible]
$90,000 en Primes.
[illegible]
EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.
P. MARCHAND, Pharmacien,
[illegible]
F. GONTHIER,
MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,
[illegible]
LA VICTOIRE ÉCRASANTE DE 1872
La Machine à coudre
—DE—
GROVER & BAKER
[illegible]
LA MACHINE BABCOCK
POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES,
[illegible]
A. H. GRANGER,
Agent général du Sud.
Fonderies Machines, &c.
Fonderie et Fabrique de Bouillottes
D'ARMSTRONG,
[illegible]
FONDERIE SHAKESPEARE,
[illegible]
FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]
Chaudières à Sucre du Tennessee
[illegible]
Restaurant Cosmopolitain,
[illegible]
Le Docteur J. B. PERRIN
[illegible]

INSTITUTIONS.
INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
[illegible]
PENSIONNAT ET EXTERNAT
PROTESTANT DE DEMOISELLES,
TENU PAR
Mesdemoiselles CHARBONNIER.
[illegible]
LE LOCQUET-LEROY,
[illegible]
E. DECHAMPS,
[illegible]
GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE
ANDERSON,
[illegible]
Coutures Fleurs &c.
[illegible]
Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
[illegible]

Médicaments.
[illegible]

Cherry Pectoral
D'AYER.
[illegible]
Ayez PEUR sur vos Enfants.
[illegible]
DR. E. DE CARL,
[illegible]
DENTISTES.
[illegible]
Pièce supérieure au complet pour $30 seulement.
[illegible]
Le Dr. Charles E. Kells
[illegible]
Sucres, Mélasses et Sirops.
[illegible]
A. THOMSON & CO.
[illegible]
DÉPÔT CENTRAL
DES AMATEURS.
F. CHARLEVILLE,
AU FUSIL ROUGE.
ARTICLES DE PÊCHE,
[illegible]
Feutre d'Irlande à Toits.
[illegible]
DE D. ANDERSON & SON,
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]
ANDREWS, SANDFORD & SMITH vs LOUIS COHEN.
[illegible]
WILLIAM MCCRACKEN vs ANNA KRASIE
[illegible]
JAMES GARDINER vs SERAPHIN
[illegible]
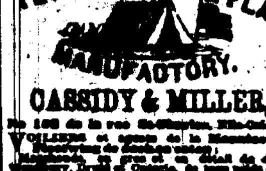

CASSIDY & MILLER,
[illegible]
Metropolitan Loan and Savings Bank.
[illegible]
Comptoir de France.
[illegible]
Association d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
SECOND ÉTAT ANNUEL.
[illegible]
C. CAVAROC, Président.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
[illegible]
Succession de J. J. Albert.
Stock de Chapeaux feutre, laine, paille, Casquettes et Paletots pour hommes, femmes et enfants; Casquettes, [illegible]
[illegible]
PAR ALBERT PAUL.
Vente péremptoire, à l'encan,
[illegible]
PELICAN EXCHANGE.
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
[illegible]
Compagnie pour préserver le bois par le procédé Thomas.
ÉTAT DE LA LOUISIANE,
[illegible]
ARTICLE PREMIER.
[illegible]
M. CARVIN,
[illegible]
GEO. W. CHRISTY,
Notaire Public.

VENTES A L'ENCAN.
PAR PLACIDE J. SPEAR
[illegible]
PAR E. VIGNIE.
[illegible]
Meubles, Meubles.
[illegible]
PAR S. GUINAULT
VACHES.
[illegible]
VACHERIE.
[illegible]
Vente péremptoire et sans réserve
—DE—
615 Lots de Terre situés dans le Huitième District.
[illegible]
PAR E. M. MONTGOMERY.
[illegible]
PAR M. BARNETT
[illegible]
JULIUS LOEFFLER,
RUE ROYALE.
[illegible]
GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
[illegible]
E. HUBERWALD,
[illegible]
VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
[illegible]
ALFRED MOULTON,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR LOUIS STERN & BROS
860 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]
PAR EUGÈNE TOURNÉ
40 Barils Genièvre.
Première vente de cet article supérieur, rivalisant avec le "Hoxaide Gin," et vanté par des connaisseurs.
[illegible]
PAR D. E. MORPHY.
FARINE. FARINE.
[illegible]
PAR G. DE FERIET & Co.
Vente positive et sans réserve,
à l'enchère publique, du Ferry "Isaac Bowman", du marchepied, et un petit [illegible]
[illegible]
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Une agréable maison basse, en briques, No 213 de la rue Bourbon, entre les rues St. Philippe et Dumaine.
— Vente pour cause de départ. —
[illegible]
Vente sans limite,
POUR CAUSE DE DÉPART.
[illegible]
FACTORS' & TRADERS'
Insurance Company,
37 ...... RUE CARONDELET 37
[illegible]
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 17 mars 1872.

[illegible]

C. W. LOWELL, Maître de Poste.

Association de l'Hôtel St. Louis.
[illegible]
CHAS. E. BELERY, Secrétaire.